



Usurpation identité

Par Lina900

Bonjour,

Je me suis fais usurper mon identité qui a servi à effectuer un crédit. J'ai remboursé ce crédit mais je vais porter plainte.

J'ai réussi à récupérer le RIB qui a été utilisé par cette personne. La police fera t'elle des recherches grâce à ce RIB ?

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pourquoi avoir remboursé ce crédit ?

Quelles preuves avez-vous que c'est une usurpation ?

Par Lina900

Car j'étais fiché banque de France donc je souhaitais retirer ce fichage.

Ce n'est pas moi qui ai effectué ce crédit donc je sais que c'est une usurpation.

Par Lina900

Up

Par yapasdequoi

Il faudrait porter plainte avec les éléments que vous avez.

C'est le procureur qui décide de la suite.

Par Lina900

Donc aucune recherche ne sera faite à partir du RIB que j'ai pu récupérer ?!

Par yapasdequoi

On ne peut pas l'affirmer. La réponse est "peut être".

Par Lina900

Lol super justice ! Merci pour vos réponses ??

Par yapasdequoi

Pour en savoir plus : un peu de lecture :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505

[/url]

Par Lina900

Ah donc selon votre article si je dépose plainte il y aura enquête donc ils vont enquêter sur le RIB ?! Je ne comprend plus rien

Par yapasdequoi

Ce n'est pas "mon" article, c'est un site de référence....

Et si vous lisez bien vous verrez que la plainte peut aussi être classée sans suite.
Ou que l'enquête que vous espérez ne donne strictement rien parce que l'escroc opère depuis l'étranger avec des comptes ouverts uniquement le temps pour sa fraude puis disparaît.

Par Lina900

Et qui décide si une enquête aura lieu lorsque j'irais porter plainte ? L'enquête se fait directement ?

Par yapasdequoi

Qui décide ?
déjà répondu : le procureur.
et quand ? c'est encore lui qui le dira.
et s'il décide que ce n'est pas utile il classera sans suite et vous serez informé.

Lisez le lien fourni SVP. Vous comprendrez mieux.

Par Lina900

Désolée je suis un peu en panique ?? j'avais juste besoin de clarté.

Juste une dernière fois savoir si j'ai tout compris (je préfère votre avis que l'article).
Je vais porter plainte, la plainte est envoyée au procureur sans enquête préalable et lui décide si une enquête doit avoir lieu ?

Par yapasdequoi

Pourquoi êtes vous en panique ? Le RIB appartient à quelqu'un de votre entourage ? C'est un proche qui vous a arnaquée ?

Par Lina900

Lol non du tout je suis en panique par rapport à ce qu'il m'arrive donc j'aime que les choses soient claires même si je comprend pas vite !

Par yapasdequoi

A la réflexion votre histoire de RIB et d'identité est quand même assez bizarre.
Comment avez-vous eu ce RIB ?
C'était pour rembourser le crédit ?
Et pourquoi avez-vous payé avant de porter plainte ?

Par Lina900

J'ai récupéré ce RIB auprès de l'organisme de crédit à qui le crédit avait été effectué par l'usurpateur. C'est le RIB sur lequel l'usurpateur a touché la somme. La personne m'a dit que la police ferait simplement une recherche avec ce RIB

et qu'ils identifieraient ou non l'usurpateur.

J'ai payé avant de porter plainte car je sais que les procédures peuvent être longues et je ne pouvais me permettre de rester fiché à la banque de France.

Par yapasdequoi

C'est quand même curieux que l'escroc ait pu souscrire un crédit avec l'identité d'une personne fichée à la BDF.

L'organisme de crédit est en tort et vous n'aviez rien à leur payer.
Vous pouvez tenter une plainte contre eux, c'est sans doute plus profitable.
Consultez un avocat.

Par Lina900

Non le fichage est arrivé suite au crédit fait par l'usurpateur et au non remboursement de celui ci.

Par yapasdequoi

Ok.
Mais si l'escroc est malin ce RIB est un compte à votre nom. Donc ne servira pas à l'identifier..
Sérieusement c'était une erreur de rembourser.
Consulter un avocat sera nécessaire. Pour le moment rien ne prouve que vous n'êtes pas à l'origine de ce crédit.

Par Lina900

Je me dis que peut être il n'est pas malin donc c'est pour ça que je demande si le RIB sera étudié automatiquement suite à ma plainte ou si c'est le procureur qui donne son accord pour enquête sur ce RIB suite à ma plainte.

Par yapasdequoi

Peu importe puisque vous n'avez aucune prise sur ce qui suivra la plainte.
Le plus souvent (80% paraît-il ...) les plaintes sont classées sans suite.

Et je m'aperçois que pour le moment vous n'avez mentionné aucune preuve (à part votre affirmation) que ce n'est pas vous qui avez souscrit ce crédit.
Et le fait de l'avoir remboursé ne plaide pas en votre faveur.